

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Direction Territoriale et Maritime  
des Bocages Normands

# Forum des acteurs de l'eau 2017

Transition écologique et accompagnement au  
changement

Comment mobiliser les acteurs pour l'eau ?

11 octobre 2017 – Caen, Auditorium du Musée des beaux-arts

Synthèse



## Sommaire

<b>Mot d'accueil .....</b>	<b>3</b>
<b>Pourquoi ce thème ? .....</b>	<b>4</b>
<b>Qu'est-ce que mobiliser ? .....</b>	<b>6</b>
<b>Rôle des services de l'État pour mobiliser les acteurs territoriaux.....</b>	<b>12</b>
<b>Mobiliser les décideurs sur l'évolution des milieux côtiers .....</b>	<b>15</b>
<b>Synthèse de la matinée .....</b>	<b>17</b>
<b>Table ronde : comment mobiliser les usagers et les acteurs techniques/économiques ?</b>	<b>18</b>
<b>Table ronde : comment mobiliser les élus ? .....</b>	<b>23</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>28</b>
<b>Liste des personnes présentes .....</b>	<b>29</b>

## Mot d'accueil

**Paul CHANDELIER**, président de la Commission Territoriale (COMITER) des Bocages Normands, remercie l'ensemble des participants et présente Frédéric CHAUVEL, le nouveau directeur territorial et maritime des Bocages Normands. Après avoir travaillé dans le département de la Manche, il a la lourde tâche de succéder à Caroline GUILLAUME. Il se montre dynamique et courageux depuis son arrivée.

La problématique de l'eau touche tous les acteurs des territoires. L'eau n'ayant pas de frontières, il est indispensable d'apprendre à travailler ensemble afin d'œuvrer pour l'intérêt général. Entreprendre une politique de l'eau partagée est donc nécessaire. Il est également indispensable d'assumer la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

L'objectif de ce forum consiste à mieux appréhender la façon de travailler ensemble afin de parvenir à protéger plus efficacement la ressource. L'Agence de l'eau est disponible afin d'aider, au-delà du seul financement, en apportant son soutien pour favoriser les changements. Elle fait office de facilitateur et aide les acteurs à travailler ensemble et atteindre les objectifs que les réglementations imposent. Le Comité de bassin regroupe des élus et de nombreuses organisations préoccupées par les questions liées à l'eau. Paul CHANDELIER souhaite une bonne journée à l'ensemble des participants.

**Frédéric CHAUVEL**, Directeur territorial et maritime des Bocages Normands, indique qu'il est un ancien chef de service de la police de l'eau. Il est très heureux de revenir à ses premiers amours, la politique de l'eau. Il remercie Sylvain VICTOR, Philippe MONSIMIER, Catherine ROLIN et tous les autres collaborateurs pour l'organisation de ce forum. L'actualité porte sur le 11<sup>e</sup> programme et les contraintes financières qui l'encadrent. Elles impliquent d'être le plus efficace possible. Le sujet est donc très bien choisi car il est nécessaire que tous travaillent avec le même objectif afin d'atteindre le bon état des masses d'eau. Ce dernier doit concerner 75 % des masses superficielles en 2021. En 2027, 100 % de bon état est attendu pour toutes les masses d'eau.

## Pourquoi ce thème ?

**Olivier PAZ**, maire de Merville-Franceville, Président de la Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge et Président de la commission communication du Comité de bassin, exprime son intérêt pour ces questions. L'eau est un élément majeur de la transition énergétique et elle est nécessaire à la vie. L'eau douce représente 2,5 % de la totalité de l'eau disponible sur terre. Les sociétés humaines consomment cette dernière de plus en plus rapidement. 70 % de l'eau traitée est utilisée pour l'agriculture et 10 % par l'industrie. Elle est aujourd'hui rare, au point de parler d'or bleu.

Les scientifiques alertent sur le changement climatique depuis des années. Plusieurs lois sont approuvées dans ce sens, comme celles concernant la transition énergétique. L'eau risque de devenir le maillon faible de ce changement. Pour sa préservation, tous les scénarios de transition énergétique ne sont pas identiques. Par exemple, un million de m<sup>3</sup> d'eau est nécessaire afin de faire pousser de la canne à sucre utilisée pour produire une tonne d'équivalent pétrole en biocarburant. Extraire une tonne de charbon demande mille fois moins d'eau. Afin de produire les biocarburants nécessaires en 2040, la consommation d'eau devra être multipliée par huit.

L'Agence de l'eau intervient sur la protection des zones humides qui accueillent une biodiversité particulièrement importante. Elles constituent des lieux d'expansion de crues potentielles et l'Agence distribue des aides aux agriculteurs afin d'entretenir et protéger ces zones. Les aides concernent aussi la restauration de la continuité des cours d'eau en effaçant les obstacles construits par l'homme. Ces actions rencontrent souvent des réticences car il est difficile de détruire ce que la main de l'homme a réalisé. Des aides portent aussi sur le changement des pratiques agricoles afin de limiter les épandages susceptibles de polluer les eaux. L'Agence de l'eau accompagne les agriculteurs afin de faire évoluer les pratiques et réduire leur empreinte écologique.

Le bassin Seine-Normandie accueille 40 % des entreprises françaises. Les industriels versent 50 millions d'euros par an de redevances. Cet argent est redistribué afin de trouver de nouveaux procédés qui limitent les volumes d'eau utilisée et la pollution rejetée. Les eaux de ruissellement posent également des questions. La première concerne l'identification des acteurs en charge du pluvial. Ce dernier se rattache soit à l'assainissement, soit à la voirie. Durant le premier quart d'heure de pluie, les eaux rejetées sont en général très polluées, surtout dans les zones urbaines. Des réflexions sont menées afin d'envoyer les eaux de pluie vers des stations d'épuration durant le premier quart d'heure et les transférer ensuite dans un réseau d'eau pluviale.

Le panel des utilisateurs et des acteurs de l'eau reste très vaste et diversifié. Les leviers afin d'agir dépendent donc des situations. Une étude sur le frein au changement a été réalisée. Un exemple montre que sur mille foyers interrogés afin de changer l'heure de la collecte des ordures en échange d'une baisse de redevance, 25 % s'y opposent. La mobilisation a besoin de dépasser ces freins en identifiant des leviers de motivation pour les citoyens. Les ressorts sont différents selon les situations et les lieux.

L'Agence mène de nombreuses actions de communication, comme le financement d'animateurs, le financement de classes d'eau, le lancement d'appels à projets ou le soutien à la création de labels, comme le label Rivière sauvage. Ces mesures restent insuffisantes et deux types d'actions sont en cours : renforcer la formation des agents et définir une stratégie afin de restaurer les rivières et préserver les zones humides. Ce forum constitue presque un

point de départ pour une politique de communication plus efficace et mieux ciblée vers des types d'acteurs spécifiques. L'objectif est que chacun devienne acteur de la transition énergétique et de la prise en compte du changement climatique.

**Jean-Paul DORON**, Président de la Fédération de pêche de l'Orne et Président de la COMINA de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, souhaite apporter son soutien aux propos tenus sur la loi de transition énergétique et ses potentielles conséquences sur les ressources en eau. Il souligne que les aides de l'Agence de l'eau portent aussi sur la restauration de la continuité écologique qui constitue un bon exemple de résistance au changement. Cette dernière représente un outil de lutte contre l'eutrophisation des masses d'eau. Les exigences fixées par la loi sur cette question ne seront pas respectées, montrant les difficultés des collectivités à agir. Une autre inquiétude concerne les impacts de la loi de finances 2018 qui prévoit un prélèvement de 460 millions d'euros sur les budgets des agences de l'eau, remettant en question le principe que l'eau paie l'eau. Cette situation pose des difficultés pour l'élaboration du 11<sup>e</sup> programme. Il est nécessaire d'accroître la mobilisation, tant politique que financière. La France a reculé par rapport aux objectifs DCE.

**Olivier PAZ** précise que le Premier ministre a été interpellé la semaine dernière, lors de la convention nationale de l'Assemblée des Présidents de communautés de France, sur ce prélèvement des ressources des agences de l'eau. L'annulation de cette mesure a été demandée.

## Qu'est-ce que mobiliser ?

**Anaïs ROCCI**, sociologue au sein du Bureau d'études 6t, propose d'interpeller les participants en soulignant la complexité des comportements vis-à-vis des leviers liés au changement. Elle a rédigé une thèse sur les freins et les leviers au changement de comportements de mobilité et travaillé sur des programmes d'accompagnement au changement de comportements volontaire dans le domaine de la mobilité. Un objectif consiste à rendre les individus acteurs.

Le procédé cherche à identifier les freins au changement, à comprendre les processus et la complexité du changement et à trouver comment adapter les leviers à chaque profil. Le contexte de crise énergétique actuel amène à changer les comportements. L'enjeu s'avère complexe et même paradoxal. Souvent, les enjeux sont compris mais les personnes n'arrivent pas à passer à l'acte au quotidien. Les modes d'actions sont difficiles à définir et à mettre en œuvre. Il est donc indispensable de bien cerner les freins au changement et d'identifier les déterminants des comportements. La question de la rationalité des décisions se pose. Cette dernière est propre à chacun et ne se résume pas à un simple calcul en termes de coûts ou de temps. L'affect et l'émotionnel sont très importants, ainsi que le contexte social et culturel. Le comportement dépend de déterminants multifactoriels, comme le coût, le temps, l'effort demandé, l'influence sociale, les conditions personnelles, les représentations et croyances, les compétences, ou encore les habitudes.

Le rapport émotionnel avec les objets est important à prendre en compte, surtout dans le cas de la voiture. Selon le rapport que l'utilisateur a avec l'objet voiture, les contraintes que son utilisation implique sont ressenties très différemment.

Il existe donc différents modes d'actions impliquant quatre formes de rationalité :

- la rationalité en finalité qui cherche à atteindre un but ;
- la rationalité en valeur qui repose sur des convictions ;
- la rationalité émotionnelle ;
- la rationalité traditionnelle qui s'appuie sur des habitudes.

La rationalité n'existe pas. Elle est relative à un point de vue.

Il existe deux catégories de freins :

- Les freins extrinsèques qui incluent les contraintes matérielles et les contraintes sociales et organisationnelles. Les premières sont vécues comme une absence de choix possibles.
- Les freins intrinsèques sont ceux que les usagers s'imposent à eux-mêmes. Ils regroupent la force de l'habitude, le défaut de connaissance des alternatives possibles, les perceptions erronées des pratiques alternatives qui justifient les choix et l'écart entre des phénomènes globaux comme le changement climatique et les contraintes quotidiennes (sentiment d'impuissance).

Le changement reste un processus de long terme qui suppose de remettre en cause l'ensemble d'une organisation qui fonctionne. Il n'implique pas uniquement l'individu et demande un véritable effort. Des conditions matérielles favorables sont nécessaires, comme de disposer d'outils et de moyens alternatifs. Des dispositions et des intérêts individuels sont aussi nécessaires. La dynamique sociale est importante ainsi que le rôle des décideurs afin de montrer la volonté de la société.

Trois formes d'influence sont identifiées :

- les « minorités actives » qui montrent l'exemple lors de premières expériences ;
- les pratiques éducatives et les actions publiques ;
- l'implication de citoyens dans des actions participatives.

Elle expose l'exemple de Daphné. Daphné est enseignante et travaille en périphérie. L'utilisation de la voiture s'inscrit dans une suite logique d'événements où elle passe son permis et obtient une voiture de ses parents. Cette situation est vécue comme une libération par rapport aux transports en commun. La voiture est aussi une condition d'embauche pour un travail qui demande des déplacements sur différentes écoles. Elle acquiert un usage réflexe de la voiture et n'imagine pas une autre possibilité. L'influence de ses amis très militants et privilégiant le vélo l'amène à se poser des questions, à prendre conscience des enjeux et à envisager de changer de pratiques. Son rôle d'enseignante est aussi important. Elle déménage pour habiter dans une commune mieux desservie en moyens de transport et plus proche de son lieu de travail. Le contexte devient favorable. Elle s'informe sur les alternatives et élargit son champ des possibles jusqu'à arrêter de prendre la voiture. Elle prend conscience du gain de temps et économique et envisage de revendre sa voiture. Elle décide d'attendre la fin de son contrat d'assurance pour passer à l'acte. Elle découvre que d'autres alternatives sont possibles. Elle conserve néanmoins sa voiture pour de nombreuses raisons relativement mineures. De nouveaux événements rendent sa voiture de moins en moins utile, voir même contraignante mais elle décide de la conserver chez ses parents, son garagiste lui ayant expliqué son faible prix à la vente.

Cet exemple montre la complexité du changement qui relève d'un processus long avec de nombreuses étapes : compréhension des enjeux, réflexion, acceptation, adaptation, adoption, intégration.

Dans le modèle trans-théorique de L.O. Prochaska, les étapes identifiées sont la pré-contemplation, la contemplation, la préparation, l'action et le maintien.

Le processus n'est pas linéaire et implique souvent des retours en arrière. L'enjeu consiste à adapter les leviers à chaque étape de la cible. Au stade de pré-contemplation, l'enjeu repose sur une prise de conscience, une sensibilisation, mais sans entreprendre de changement. Le stade de la contemplation implique de donner envie, de convaincre et d'initier un basculement de l'intention aux actes. La préparation consiste à inviter à expérimenter. Lors du passage à l'action, il est nécessaire d'accompagner afin de faciliter. Le maintien consiste à consolider la nouvelle pratique en la valorisant.

Les modalités d'actions consistent à intervenir :

- sur les habitudes (contraindre et inciter) ;
- sur les valeurs (informer et sensibiliser) ;
- sur l'image et les attitudes (communiquer sur les avantages et encourager l'expérimentation).

Les quatre grands leviers d'actions à combiner sont les suivants :

- L'information, qui consiste à sensibiliser, responsabiliser, accroître la connaissance de l'existence et du fonctionnement des pratiques alternatives, identifier les outils et les pratiques, mettre en valeur les bénéfices individuels. Elle est efficace si elle est suffisamment ciblée.
- La coercition, qui implique des contraintes conjoncturelles, sociales ou politiques. Elle accroît la charge mentale afin de faciliter le changement. La difficulté de se garer est un exemple dans le cas de la voiture.
- L'incitation, qui est soit économique, soit en termes d'amélioration des solutions alternatives. Elle facilite l'innovation ou compense les efforts au changement. Elle

n'est efficace que si elle est suffisamment connue. La possibilité d'accéder à des services comme l'autopartage ou de disposer de différents modes de transports est un exemple.

- La formation, qui lève les contraintes imaginées et les représentations négatives, et élargit le champ des possibles. L'expérimentation est efficace si l'expérience reste positive. La formation concerne des personnes disposant déjà des dispositions favorables au changement et encourage l'usage de solutions alternatives volontaires. L'objectif est d'aider à franchir les étapes du processus de changement.

**Les leviers utilisés isolément restent insuffisants. Ils sont à mettre en œuvre en synergie.**

Ces démarches se situent dans une logique d'optimisation de l'offre amenant les individus à développer des compétences afin d'adopter de bons réflexes. Elles s'appliquent à d'autres sujets que la mobilité.

L'objectif consiste à bien comprendre chaque public afin d'adapter les messages et les outils à utiliser. Il est indispensable de rendre les conditions matérielles et sociales favorables au changement, de proposer des solutions alternatives concrètes et efficaces et des moyens afin d'accompagner les changements de pratiques. Il est important que ces démarches soient intégrées dans une communauté et mises en œuvre par une action collective. La valorisation des bonnes pratiques est à favoriser. Les quatre leviers sont à activer de manière complémentaire. Il est nécessaire de se montrer patient et à l'écoute lors des différentes étapes.

Il est intéressant de connaître comment ces démarches sont susceptibles d'être interprétées dans le contexte de l'eau.

**Jean-Philippe LACOSTE**, délégué Normandie pour le Conservatoire du littoral, souligne que la présentation a montré les résistances au changement dans le cas de changements socialement positifs. Il est difficile de faire évoluer des pratiques dans un sens collectivement positif. Parallèlement, certaines pratiques évoluent très rapidement sans volonté de les transformer. L'utilisation des téléphones portables en est un exemple. Il s'interroge sur ce paradoxe où des difficultés existent dans un cas alors que dans l'autre, le changement survient sans volonté.

**Anaïs ROCCI** rappelle que les valeurs environnementales restent insuffisantes pour entraîner un changement. L'intérêt individuel au quotidien est souvent beaucoup plus influent. Il est important d'agir sur les intérêts quotidiens.

**Gérard DIEUDONNE**, Président du Syndicat mixte des bassins versants des Côtiers granvillais, suggère que cette problématique de résistance au changement ressemble à la résistance du monde agricole aux nouvelles pratiques. Afin d'avancer, il est nécessaire de promouvoir un travail en groupes constitués de pairs. Ils sont accompagnés mais recherchent eux-mêmes les solutions. L'ensemble des freins listés dans la présentation sont présents.

**Claudine JOLY**, Présidente du CREPAN et membre de France Nature Environnement de Normandie, précise qu'elle siège dans de nombreux groupes de travail sur les pesticides et que le bilan souligne une augmentation des usages. Les dimensions réglementaires et économiques sont importantes. L'accompagnement est épuisant sans la mise en place d'un encadrement par des politiques claires. Les accompagnements et des financements ont été très nombreux dans le cadre du plan Ecophyto avec des résultats insuffisants. Il est nécessaire d'associer un encadrement fort des pratiques.

**Patrice DUNY**, Directeur de l'Agence d'Urbanisme Caen Normandie Métropole (AUCAME), souligne l'importance de ne pas stigmatiser les pratiques. Opposer le vice à la vertu est une attitude vouée à l'échec.

**Anaïs ROCCI** reconnaît l'importance de ne pas stigmatiser, ni culpabiliser.

**Alain REGNAULT**, Président du réseau CIVAM Basse-Normandie, signale qu'une étude au changement agricole a été menée au CIVAM, qui corrobore les points présentés. Le changement prendra du temps et il est important que l'agriculteur qui souhaite transformer ses pratiques soit accompagné par d'autres ayant déjà accompli la démarche. Le changement entraîne des conséquences économiques importantes, susceptibles de déstabiliser l'agriculteur.

**Jean-Pierre FERET**, Conseiller départemental de l'Orne, évoque le témoignage d'une chargée de mission du syndicat d'eau du département. Elle signale que lors d'un travail sur des périmètres de captage, huit agriculteurs sur douze concernés ont accepté de travailler afin de protéger la ressource en eau. Cet exemple montre l'importance du volontariat.

**Xavier HAY**, agriculteur, estime qu'il est improductif de stigmatiser les agriculteurs sur la question de l'usage de produits phytosanitaires. Leur utilisation par les agriculteurs est une question compliquée qui renvoie à un problème global de société. L'impossibilité de changer est due à un manque de solutions alternatives viables.

**Jean-Paul DORON** souligne le rôle fondamental des décideurs en matière d'efficacité des politiques publiques. Le cas du barrage de la Sélune montre un exemple où un véritable projet de territoire s'est heurté à l'intervention perturbante d'un élu politique qui a instrumentalisé la situation. Les politiques de transition écologique et de transition énergétique sont aussi difficiles à rendre cohérentes. Assurer la continuité écologique des cours d'eau et maintenir une petite production hydroélectrique semblent peu compatibles. En matière de changement, l'information est importante, mais elle a ses limites et demande une vision claire des pouvoirs publics et des élus.

**Laurent PIEN**, Président du SAGE de la Vire et maire de Condé-sur-Vire, souhaite dépasser le débat en s'intéressant aux conflits d'usages. La leçon de dix années de concertation montre qu'il n'est souhaitable, ni d'avancer trop rapidement, ni de prolonger les débats trop longtemps. Il est important d'arrêter une décision et de s'y tenir. Chacun a finalement une bonne raison que rien ne change. Deux personnes ayant une sensibilité écologique forte sont susceptibles de porter deux points de vue différents sur les mêmes questions, car chacun soutient des enjeux d'usages distincts. Cette situation est typique lorsqu'il est question d'arrêter un barrage hydroélectrique où le choix doit être fait entre continuité écologique et production d'énergie renouvelable.

**Anaïs ROCCI** souligne la difficulté de trouver des dénominateurs communs lors de conflits d'usages. Les intérêts individuels restent des clés au changement.

**Xavier JACQUET**, Président de Biopousses, explique que cette association est un espace test afin d'accompagner les jeunes à s'installer en tant que maraîchers bio. Au début, la stigmatisation a été très importante. Aujourd'hui, l'exemplarité des couples installés a changé les mentalités et les maraîchers conventionnels s'intéressent à la transition. L'exemplarité est importante en matière d'incitation au changement.

**Anaïs ROCCI** rappelle avoir souligné ce point par rapport au rôle des décideurs. Il est aussi intéressant d'avoir des pionniers et ambassadeurs.

**Guillaume TIXIER**, journaliste et animateur, évoque le manque de rationalité des acteurs souligné dans l'étude. Un travail de l'Agence de l'eau présente aussi des témoignages d'élus insistant sur le bonheur sonore à écouter une rivière. Il est important de ne pas sous-estimer certains bénéfices immatériels parfois irrationnels.

**Patrice DUNY** se réfère à une sociologie américaine des années 1980 qui prône l'identification des acteurs susceptibles de diffuser le plus largement possible une information ou une position. Il s'interroge sur l'utilité de cette approche afin de favoriser le changement.

**Anaïs ROCCI** reconnaît que les acteurs relais sont fondamentaux afin de motiver et d'accompagner les autres au quotidien.

**Gilles DELAUNAY**, membre de SCIC Bois Bocage Energie, demande comment les collectivités ou les décideurs sont susceptibles de reconnaître leurs erreurs et d'envisager de les réparer ?

**Frédéric CHAUVEL** souligne que les élus ne sont pas animés par des pensées funestes, mais selon les contextes et les époques, des décisions ont été prises qui sont éventuellement susceptibles d'être remises en question par la suite.

**Eric BOISNARD**, conseiller délégué cycle de l'eau à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, signale l'importance du vocabulaire utilisé, susceptible d'induire en erreur. Il a par exemple été question de biocarburants alors que le terme correct est celui d'agrocultures. Ces derniers présentent plus d'inconvénients que d'avantages en matière de transition énergétique. La voiture électrique pose les mêmes questions en matière d'émission de gaz à effet de serre. Il est nécessaire que les responsables et les élus se posent eux-mêmes les questions sur les orientations qu'ils promeuvent en termes d'empreinte écologique.

**Guillaume TIXIER** fait remarquer la difficulté d'évaluer cette dernière.

**Claudine JOLY** revient sur la conclusion suggérant de se montrer patient. Le temps fait néanmoins défaut aujourd'hui. Une inversion des consommations de produits phytosanitaires est attendue. La perte de biodiversité est déjà très importante. Une étude en Allemagne sur une zone semi-naturelle montre qu'entre 1980 et 2010, 80 % des insectes ont disparu. Il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible.

**Anaïs ROCCI** reconnaît la nécessité de multiplier les actions afin de favoriser le changement sans oublier que ce dernier demande du temps.

**Bernard MEYZIE**, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement à la DREAL Normandie, souligne que la situation où un événement majeur permet de changer les positions n'a pas été évoquée. Il s'interroge sur la façon dont ces événements sont analysés en termes de sociologie.

**Anaïs ROCCI** rappelle que les individus oublient, même des événements catastrophiques. Il est nécessaire qu'ils soient touchés individuellement pour se souvenir.

**Jean-Pierre FERRET** signale que l'emploi de produits phytosanitaires a largement évolué depuis les années 1970. Il n'est pas honnête d'accuser les agriculteurs pour les conséquences des usages faits de ces produits il y a quarante ans.

**Jean-Paul DORON** admet que le changement prend du temps. Le domaine de l'eau présente deux urgences, celle des conséquences du changement climatique et les échéances d'atteinte de bon état écologique de la DCE. Ces objectifs sont loin d'être atteints et l'obligation de résultats crée une situation d'urgence. Les enjeux sont ceux de la crédibilité de la France et des conséquences financières.

**Aurélie JOUE**, animatrice du SAGE de la Sélune, rappelle que convaincre les collectivités d'agir, avec l'accompagnement de l'Agence de l'eau, n'est pas toujours facile. Sans l'accompagnement financier, le risque d'un retour en arrière n'est pas à négliger. Les arbitrages budgétaires des collectivités risquent fort de ne pas favoriser les milieux aquatiques. La question se pose du maintien et de la consolidation des pratiques qui ont demandé du temps et des efforts pour se mettre en œuvre.

**Guillaume TIXIER** interroge Aurélie JOUE sur son expérience du changement.

**Aurélie JOUE** explique que les animateurs identifient les points de blocage mais ne disposent pas des leviers d'action. Par exemple, le bocage appartient aux agriculteurs, soit 6 % de la population qui occupe 90 % de l'espace. Lors des ateliers participatifs, tous les présents se sont accordés afin de préserver le bocage en demandant aux 6 % de prendre en charge l'effort à réaliser. Le problème réside dans l'absence d'un levier économique. Les élus ont d'autres contraintes financières et ne choisissent pas de recourir à du bois local. Les animateurs de SAGE touchent aux limites de leurs compétences et de leur légitimité à agir.

**Un intervenant** s'interroge sur la position du curseur entre prendre une décision rapidement et prendre le temps de la concertation. Les SAGE n'ont d'intérêt que quand ils aboutissent à des actions. Actuellement, il est nécessaire de disposer des outils afin de mettre en œuvre les décisions prises en concertation. La GEMAPI constitue un début de réponse. Il incombe aux collectivités d'assumer cette compétence et de lancer des concertations afin de planifier des travaux. Le SAGE est un outil de concertation qui sera utilisé. Les collectivités ne pourront pas se soustraire à l'obligation de gestion des milieux aquatiques. Le SAGE est susceptible de devenir le reflet des prochaines actions GEMAPI.

# Rôle des services de l'État pour mobiliser les acteurs territoriaux

**Laurent FISCUS**, Préfet du Calvados, remercie l'Agence de l'eau pour cette invitation à intervenir aujourd'hui. Les objectifs en matière de politique de l'eau sont ambitieux car ils visent à améliorer la qualité, à préserver les milieux et à sécuriser les approvisionnements. Ils sont fixés à l'échelle de l'Europe, donc choisis par la France en concertation avec ses partenaires européens. Après l'épisode de sécheresse de ces derniers mois, il est nécessaire de rappeler la fragilité des rivières, des zones humides et des littoraux. L'eau semble un acquis qui est questionné uniquement lorsque surgit un problème. La pression sur les milieux naturels reste forte à cause de l'urbanisation, n'épargnant pas les zones humides. Ces constats rendent nécessaire la mise en œuvre d'une action collective responsable.

Il est inutile d'aller très loin pour se rendre compte que l'eau est un bien commun rare sur la planète. Le service public de l'eau fonctionne correctement en France et il est important de le préserver.

Afin de mobiliser efficacement, le rôle de l'État est primordial. Il doit se montrer exemplaire et assurer coordination et contrôle, en étant pédagogue et courageux. La coordination est réalisée sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés. Les services de l'État ne se substituent pas aux acteurs mais veillent à la bonne coordination en soulignant les priorités en matière de politique de l'eau dans les territoires. Le meilleur outil reste la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN). Elle identifie les principaux enjeux afin de mettre en place un plan d'action pluriannuel. L'effort est à poursuivre dans la durée. La MISEN a pour fonction de synthétiser et d'analyser la position de l'État dans toutes ses composantes. L'ensemble des services publics travaillent de concert et il est important que chacun assume son rôle de représentant de l'État, quel que soit son mode de gouvernance. La MISEN synthétise les positions de l'État afin d'établir des documents de planification, de gestion mutualisée et de programmation. Elle veille à l'intégration de la politique de l'eau et de préservation des milieux naturels dans les politiques sectorielles. Le travail est réalisé en réseau avec l'ensemble des services et établissements de l'État afin de se montrer efficace dans les partenariats avec d'autres acteurs. La politique publique est un sport collectif où les collectivités territoriales sont au premier rang.

Les grands enjeux du territoire concernent :

- la restauration de la continuité écologique, particulièrement sur l'axe Orne-Noireau-Druance où des actions ont déjà été menées ;
- la protection qualitative et quantitative de la ressource ;
- la mise en place de démarches de protection de réservoirs de biodiversité ; des travaux concernant la protection du biotope du bassin versant de la Touques ont montré la possibilité de travailler ensemble avec tous les professionnels, dans le cadre d'une coopération permanente avec les collectivités locales et le Syndicat mixte du bassin versant de la Touques ;
- le plan d'action interdépartemental de la Baie des Veys ; la préservation de cette zone naturelle emblématique est un projet important, d'autant que sa richesse constitue un atout économique ; plus l'eau sera claire, meilleure sera la qualité des paysages et des sites favorables au développement touristique de la région. Le Calvados accueille 300 000 habitants supplémentaires pendant 4 à 5 mois de l'année, cette activité est à poursuivre dans le respect des milieux naturels ; les touristes ne

dépensent pas assez, restent moins longtemps et reviennent moins souvent que dans d'autres sites étrangers comparables ; les emplois dans le secteur du tourisme sont non délocalisables ; il n'est pas souhaitable d'opposer développement économique et protection environnementale ; les deux sont compatibles en respectant des règles et des équilibres.

Le second point concerne le contrôle. Il est essentiel que l'État contrôle et sanctionne. Les objectifs sont définis par le ministère de l'écologie mais localement précisés et coordonnés par le Préfet. Le principe est la non-dégradation des milieux avec des sanctions soit administratives, soit pénales. En amont des contrôles se déroulent des phases de prévention et d'explication.

La pédagogie a pour finalité de faciliter la compréhension des enjeux et des réglementations. Plusieurs actions de communication, dont la qualité a été soulignée, ont été menées. Des exemples concernent la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral des zones de non-traitement afin de protéger l'environnement des produits phytopharmaceutiques ou l'élaboration de guides thématiques. Ces documents sont utiles afin de communiquer sur la nécessité de préserver un patrimoine naturel commun.

L'État a le devoir d'encourager l'exercice de leurs compétences par les collectivités. Il est du devoir des préfetures d'accompagner ces dernières afin de progresser. Des discussions ont eu lieu au sujet du schéma départemental de coopération Intercommunale et les élus savent que les différents services de l'État sont présents pour les aider. Il est important de travailler aux bonnes échelles territoriales qui ne sont pas celles des solidarités institutionnelles. Le mouvement de création de communes nouvelles est remarquable et courageux de la part des élus. Le cadre de l'eau n'épouse pas forcément les frontières institutionnelles ou politiques.

Il est nécessaire de se donner le temps de mûrir les choix, même si le pas de temps exerce aujourd'hui une pression plus sensible qu'hier. L'accélération des efforts n'est pas aveugle, mais demande après décision une mise en œuvre et une exécution rapides. Le nouveau gouvernement a pris la mesure d'arbitrer entre le temps du débat, celui de la décision et celui de la mise en œuvre. Ces dernières années, les citoyens ont ressenti un sentiment d'impuissance des pouvoirs publics, avec des groupes de réflexion et des rapports peu suivis de décisions et d'actions. A tous les échelons, Il est nécessaire que le temps de l'action publique soit en adéquation avec l'urgence des enjeux et des attentes des citoyens.

**Joseph COSTARD**, vice-Président du CRC Normandie et membre du Comité de bassin, souhaite remercier M. le Préfet pour la présentation concernant le travail de concertation mené sur la problématique de la Baie des Veys. Cette dernière montre un exemple de mobilisation des acteurs locaux sur un enjeu collectif. Ce travail est à poursuivre en concertation avec les acteurs économiques, les associations de protection de l'environnement et les collectivités locales. Ces dernières ont besoin d'accompagnement, notamment financier. Il est indispensable d'informer le Préfet coordonnateur de bassin et le ministère que les contraintes financières prévues pour l'Agence de l'eau ne sont pas acceptables. Le Président du Comité de bassin Seine-Normandie s'est exprimé au nom de l'ensemble des présidents de bassin pour confirmer leur opposition à une prise de compétences en matière de biodiversité et d'inondation, accompagnée de réductions financières. Le système de plafond mordant envisagé implique qu'une partie des ressources financières des agences de l'eau retourne vers le budget général.

Par exemple, en matière de contrôle, dans la Baie des Veys, la qualité des eaux de certains lieux se dégrade. Il est demandé aux collectivités d'intervenir afin de l'améliorer. Cette intervention n'est envisageable qu'avec des aides de l'Agence de l'eau, qui sont cependant

en baisse. Les actions mises en place dans la Baie des Veys et de la Vire sont remarquables et exemplaires. Il est maintenant nécessaire de s'intéresser à la côte Ouest du département de la Manche, dont la qualité des eaux pose question. Joseph COSTARD insiste pour que M. le Préfet transmette cette demande au Préfet coordonnateur. Les collectivités locales soutiennent probablement cette demande.

**Laurent FISCUS** s'engage à transmettre cette demande à Michel CADOT. Il rappelle néanmoins que l'argent public devient rare. Il est nécessaire d'avoir conscience que certaines évolutions d'effectifs se sont avérées budgétairement non soutenables. Les effectifs de l'État ont baissé de 10 % ces dernières années. La tendance est inverse pour les collectivités. Dans plusieurs situations, le regroupement d'acteurs normands ne s'est pas suffisamment effectué afin de recueillir des financements européens. Le renforcement des intercommunalités permet d'obtenir de meilleurs financements pour des projets plus efficaces. Trop de projets ont été lancés individuellement sans coordination. Le cadre institutionnel des intercommunalités répond à ce défaut.

**Henri LEMOIGNE**, Président de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, souhaite revenir sur l'élaboration d'un projet départemental concernant la consolidation de la ressource en eau. Les bassins ne sont cependant pas limités à un unique territoire. La Manche s'est montrée exemplaire en matière de réduction du nombre d'intercommunalités, avec seulement 8 intercommunalités aujourd'hui. Le cadre est celui du syndicat départemental de l'eau potable qui souhaite aboutir à une interconnexion générale afin de se prémunir des problèmes évoqués. Henri LEMOIGNE se demande si l'État se positionne potentiellement comme un acteur incitatif de cette sécurisation et de la mise en place de ce schéma départemental. Il s'interroge sur les conseils susceptibles d'être donnés par M. le Préfet afin que les élus puissent avancer vers cette interconnexion de l'ensemble du département. D'autres départements ont réalisé ce travail, comme l'Ille-et-Vilaine.

**Laurent FISCUS** souligne que dans le Calvados, une proposition visant à créer un syndicat départemental a été débattue et écartée car le morcellement en matière de syndicats d'eau a été jugé trop important. Ce découpage ne correspondait pas à la réalité hydrologique. La commission a choisi de rejeter l'amendement, estimant qu'il était encore trop tôt pour prendre une telle décision. La préfecture cherche maintenant à favoriser les regroupements avec un travail par bassin et des échanges entre les bassins. Des incitations existent. Le schéma a été adopté à l'unanimité. L'objectif n'est pas de déposséder mais d'expliquer et de proposer des incitations financières afin de favoriser les évolutions. Sept contrats de ruralité ont déjà été signés. Ces outils viennent nourrir le travail et les projets. Le plus important consiste à mettre des projets en commun. Les sujets liés à l'eau sont techniques, financiers et liés à la nature. Ils exigent qu'un travail collectif soit mis en œuvre.

# Mobiliser les décideurs sur l'évolution des milieux côtiers

**Sophie RAOUS**, coordinatrice à l'Institut régional du développement durable (IRD2), observe un clivage entre l'information scientifique et les décisions politiques ou locales. Depuis sept ans, elle œuvre afin de réduire ce clivage et amener des éclairages sur les transitions actuelles. La première étape nécessite que les acteurs formulent une demande pour cette connaissance. La seconde action consiste à comprendre les enjeux et les questionnements afin de recenser les programmes de recherche et les formations susceptibles d'amener des éclairages. La troisième étape consiste à rapprocher acteurs de la recherche et décideurs locaux afin de construire ensemble des solutions basées sur les connaissances apportées.

Trois exemples du travail de l'IRD2 sont présentés sur Le Tréport. Le contexte est celui d'un accroissement des risques sur ces territoires côtiers. Les aléas comme l'élévation du niveau des mers, l'érosion ou les tempêtes sont à croiser avec des enjeux de plus en plus sensibles. L'objectif est d'amener les décideurs locaux à anticiper et développer des stratégies d'adaptation afin de ne pas subir les événements.

Le premier exemple porte sur le rôle de l'IRD2 dans l'appel à projets « Notre littoral pour demain ». La Région avait demandé de travailler sur la formation des décideurs afin de préciser cette question des changements côtiers et de clarifier les différentes implications. La première étape a consisté à animer des réunions participatives afin de comprendre les questionnements des élus. A partir de ces interrogations, l'objectif a visé à construire un programme et à solliciter des experts afin de trouver des réponses adaptées. Ces formations ont touché 230 élus. Il est aussi question d'outiller les animateurs du territoire en matière de techniques d'animations participatives. Il est nécessaire de souligner l'intérêt de l'appropriation collective des enjeux. Des projets échouent parfois uniquement parce que les acteurs ne s'écoutent pas, rendant difficile une appropriation collective des enjeux des changements. La question de la transmission se pose aussi. Un livrable a été édité, « Notre littoral pour demain », qui rassemble l'ensemble des questionnements identifiés sur les territoires de l'ex-Basse-Normandie, croisés avec des travaux de recherche. Il est intéressant d'aider les décideurs à percevoir ces transitions comme des opportunités et de les appréhender dans le cadre d'une communication positive. Il est nécessaire d'arrêter de stigmatiser les mauvaises pratiques et de culpabiliser leurs porteurs. Il est question de comprendre comment le changement est susceptible d'être source de bénéfices pour la collectivité.

Le second exemple concerne une initiative menée depuis deux ans avec les étudiants de Science-Po Rennes et de l'IUT d'Alençon afin de permettre aux décideurs locaux de comprendre comment les populations perçoivent le risque en milieu littoral. Des groupes de 30 à 40 étudiants ont travaillé sur la côte Ouest du Cotentin et sur Cherbourg afin de fournir aux décideurs locaux des fiches techniques de sensibilisation des populations. Un autre objectif a consisté à recueillir la perception du public sur ces changements. Ce partenariat est poursuivi cette année afin d'identifier comment le risque est anticipé. Des ateliers dans les écoles ont été organisés avec des élèves de CE2 et de CM1. Ils constituent des outils percutants, intéressants en matière de médiation.

La troisième expérimentation en cours s'interroge sur la façon de s'associer à un projet de recherche afin de se l'approprier sur un territoire. Elle porte sur Dieppe, Le Tréport et le Pays

d'Auge par le biais du projet RICOCHET. Ce dernier est porté par le LETG Caen GEOPHEN qui mène une étude prospective sur la concomitance des aléas et leur superposition. L'IRD2 est chargé de l'animation territoriale avec les élus afin d'en explorer la résultante du risque. Des comités locaux ont été mis en place afin de comprendre comment animer cet échange. Amener des élus et des chercheurs sur les territoires à enjeux constitue aussi un moyen privilégié d'interpeller les populations grâce à des démonstrations techniques.

L'IRD2 se positionne sur l'analyse au changement en travaillant sur l'information et les formations. L'objectif consiste à comprendre comment l'enseignement et la recherche sont susceptibles d'apporter des éclairages aux décideurs locaux. L'adhésion à l'IRD2 a pour principal objectif de consolider ce réseau d'acteurs intéressés pour mener un dialogue avec le monde de la recherche.

Cette question de l'accompagnement au changement constitue un thème de travail nouveau pour l'IRD2. Un groupe de travail a été mis en place. La prochaine réunion se tiendra à Rouen le 15 novembre prochain. Elle s'inscrit dans le dispositif des ateliers acteurs-chercheurs. Toutes les réunions sont ouvertes. Un travail sera réalisé sur différentes théories d'accompagnement au changement afin de comprendre comment faciliter l'appropriation de ces démarches et l'appropriation du changement par les acteurs. Ce travail est mené en coopération avec le GRAINE.

**Jean-Philippe LACOSTE** considère ce travail comme extrêmement positif. Il souligne néanmoins l'écart important constaté entre la prise de conscience des acteurs et le passage à une phase opérationnelle de traduction concrète sur le territoire. Les outils d'information et de sensibilisation de la population font souvent défaut. Les décideurs sont convaincus mais n'arrivent pas à convaincre les administrés.

**Sophie RAOUS** précise que l'IRD2 se situe dans la phase amont du processus. D'autres difficultés apparaissent ensuite lors de la phase opérationnelle, où il est nécessaire de convaincre les populations. L'importance des partenariats est fondamentale sur ces questions littorales.

**Gérard DIEUDONNE** souligne que plusieurs participants à cette journée sont membres du comité de pilotage de « Notre littoral pour demain » pour la frange Ouest de la Manche. Le travail prévoit l'acceptation des problématiques par les populations.

**Sophie RAOUS** précise que ce processus prend du temps et demande une dynamique sur le long terme.

## Synthèse de la matinée

**Sylvain VICTOR**, chef de service à la Direction territoriale et maritime des Bocages normands de l'Agence de l'eau, rappelle que le changement de comportement est loin d'être évident et demande des efforts et du temps. Une première étape consiste à agir sur les formations afin d'accroître les compétences en matière d'accompagnement au changement. L'Agence envisage de mettre en place des formations avec l'IRD2, notamment pour les animateurs qu'elle finance. Il rappelle que l'Agence soutient environ 400 structures sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie et un millier d'animateurs. La première piste est donc de renforcer cette formation à l'accompagnement du changement.

L'Agence de l'eau soutient des actions de sensibilisation, mais leur coordination ou la combinaison des leviers nécessaires pour aboutir au changement de comportement fait parfois défaut. Il apparaît ainsi que les environnements matériel et social sont importants. Il faut les rendre propices au changement attendu. Les principales pistes à mettre en œuvre sont :

- agir sur les valeurs, sur les représentations et les progrès techniques ;
- montrer que le changement est possible et disposer d'exemples vitrines ;
- disposer d'ateliers d'expérimentation des nouvelles pratiques et comportements ;
- valoriser les changements et susciter le désir ;
- mettre à disposition des formations pratiques ;
- fixer des objectifs réalistes ;
- accompagner et consolider les changements ;
- améliorer la coordination des actions afin d'accroître l'efficacité de chaque démarche ;
- accompagner les pionniers afin de stimuler la créativité et les autres acteurs ;
- soutenir les relais afin de sensibiliser et informer le plus possible.

**Guillaume TIXIER** rappelle que le Comité de bassin a adopté en décembre dernier la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie. Elle s'accompagne d'un engagement que chacun est susceptible de signer. François Sauvadet, Président du Comité de bassin, a réalisé une courte vidéo afin d'expliquer la démarche.

*Un film présentant le point de vue de François Sauvadet sur cette stratégie d'adaptation au changement climatique est projeté.*

*La séance est suspendue pour la pause déjeuner.*

# Table ronde : comment mobiliser les usagers et les acteurs techniques/économiques ?

*Un film sur les lingettes biodégradables est projeté.*

**Florence VIVIER**, conseillère environnement et sécurité à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Normandie de Caen, explique que le module organisé avec le soutien de l'Agence de l'eau se situe entre les classes d'eau de l'Agence et le module environnement que la CCI propose depuis 1997. L'objectif consiste à former, sensibiliser et ouvrir sur de nouveaux sujets. L'Agence de l'eau intervenait déjà sur les modules environnement de la CCI lorsqu'elle a envisagé de monter une classe d'eau dédiée aux industriels. Elle s'est structurée sur cinq jours comme les classes d'eau pour les élus et a bénéficié de l'expérience d'une classe d'eau industrie réalisée en Seine-et-Marne en 2016. Le nom « module référent eau » a été retenu, le terme de classe d'eau n'étant pas connu donc peu vendeur auprès des industriels. Le terme « référent » a été choisi afin de formaliser la fonction eau dans l'entreprise, généralement mal identifiée. Les cinq journées ont été dissociées avec une journée toutes les deux ou trois semaines.

Les thématiques classiques ont été abordées :

- cadre et contexte global
- les eaux usées
- consommation d'eau et prévention de la pollution à la source
- eaux pluviales et pollutions accidentelles
- gestion de l'eau dans l'entreprise

Le contenu des journées s'est révélé très pragmatique avec une description des enjeux et de la réglementation et des suggestions de solutions afin d'y répondre. Les acteurs et les interlocuteurs en région ont été identifiés, ainsi que les appuis financiers et techniques. Des acteurs locaux sont intervenus comme la DREAL, l'Agence de l'eau, des associations, des bureaux d'études, des responsables de communautés urbaines, l'ADEME, l'AFNOR et le CETIM.

Le fonctionnement suit le déroulement des classes d'eau pour les élus, avec des travaux en salle le matin et des visites l'après-midi. Une vingtaine d'entreprises ont été sollicitées pour un total de 32 participants, avec une moyenne de 18 par atelier. Une dizaine de personnes a suivi les cinq jours. Une majorité d'entreprises de l'agroalimentaire se sont présentées. Un tour de table a été réalisé afin de connaître les besoins, sans que des questions précises n'émergent. Lors du débriefing, les participants ont exprimé leur satisfaction, particulièrement concernant les visites de structures et d'entreprises. Les besoins n'avaient pas été clairement définis au départ. Les participants ont particulièrement souligné l'intérêt de la culture générale transmise au sujet du grand cycle de l'eau. Cette vision donne les moyens de justifier les raisons de certaines réglementations et de mieux comprendre les valeurs limites imposées. La dimension conviviale, avec des témoignages proposés, a été très bien perçue par les participants qui ont trouvé l'occasion d'échanger entre eux. Les retours permettent de conclure que cette formation favorise la structuration de nouvelles actions.

**Benjamin POTEL**, chargé de mission littoral et biodiversité au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de la Vallée de l'Orne, précise que les CPIE constituent un réseau de 77 associations créées par l'État dans les années 1970, au service du développement durable du territoire. Ils opèrent selon deux principaux modes d'actions, l'éducation et l'accompagnement des acteurs du territoire (expertise, conseil, formation). Depuis 2013, différents partenaires se sont regroupés afin de développer un programme en faveur d'une pêche à pied durable et responsable.

La pêche à pied de loisir attire de plus en plus de personnes, avec près de 2 millions de pratiquants réguliers sur le littoral français. Elle n'est pas sans impact sur l'environnement. Un programme, LIFE, s'est développé sur différents territoires pilotes. Le CPIE de l'Orne a choisi de développer son propre programme sur le Calvados. Le territoire concerne la Côte de nacre et la Côte fleurie (2016). Un partenariat est passé avec le Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux (GEMEL) qui intervient sur la dimension scientifique et le suivi des milieux et des espèces. L'objectif du CPIE vise la sensibilisation à l'environnement et le recueil de données sociologiques. Il se concentre sur des actions de communication engageante, qui associent l'interlocuteur dans le cadre d'un échange. L'objectif est de toucher un large public sensibilisé ou non. Les contextes d'événements en lien avec le littoral constituent des occasions privilégiées.

Des sorties d'initiation à la pêche à pied durable sont aussi organisées. Il est également important de rencontrer le pêcheur sur son lieu de loisir et de bien connaître la pratique afin d'établir un contact privilégié et lui transmettre des informations qui l'intéressent. Des enquêtes sont réalisées avec des questionnaires afin de recueillir des données et obtenir des profils des pêcheurs. Les messages de sensibilisation sont ensuite élaborés en fonction de ces profils et des données recueillies par les travaux du GEMEL.

Il n'est surtout pas question de culpabiliser ou de stigmatiser mais bien d'ouvrir la conversation sur la pêche et ses impacts. Dans la plupart des cas, le contact est très convivial et permet de collecter de nouvelles informations sur le profil du pêcheur. Le CPIE n'a pas de rôle de police. Il est important d'informer, de sensibiliser et de donner du sens aux réglementations afin de les rendre acceptables pour les pêcheurs. Il est nécessaire de s'adapter au public, de se montrer convivial, de proposer des alternatives en matière de techniques de pêche et d'apporter des conseils en termes de sécurité. Il est difficile de tracer et de connaître l'impact des actions entreprises.

**Pierre-Julien BAVENT**, responsable de la protection de la ressource en eau à la Communauté d'agglomération Seine-Eure, explique que l'opération des Hauts-Prés a été portée en 2007 par un élu. L'objectif consistait à mettre en place un site pilote dans le cadre des sites « eau et bio » de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). L'agglomération Seine-Eure se situe entre Rouen et Evreux et regroupe 70 000 habitants. Le travail s'est focalisé sur le captage des Hauts Prés qui alimente 70 % de la population de l'agglomération. L'eau est d'excellente qualité, avec une teneur en nitrates inférieure à 1 mg/l et des taux de pesticides très bas. L'opération reste donc une démarche préventive. Malgré sa bonne qualité, ce captage montre une très forte réactivité, notamment aux pesticides. La question se pose de la façon de protéger de façon pérenne cette ressource.

Deux solutions ont été proposées. La première consiste à reboiser la zone et la seconde à maintenir une activité agricole biologique. Cette dernière a été choisie. Une importante stratégie foncière s'est mise en œuvre sur la commune de Val-de-Reuil. L'association Bio-Normandie a été contactée afin de valider la réalisation du projet d'évolution vers une agriculture biologique. Les exploitants occupant ces terres par le biais de conventions précaires ont été rencontrés. L'acquisition de terrains a été possible car seulement deux

propriétaires occupaient le périmètre de protection rapproché, l'État et le golf du Vaudreuil. La discussion a débuté avec les agriculteurs, à qui le projet a été présenté en proposant de les maintenir sur les terres. Les 110 hectares de terres agricoles étaient exploités par sept cultivateurs céréaliers. Il a été proposé de changer de technique en évoluant vers une agriculture biologique. Deux ont exprimé le souhait de se retirer et des échanges fonciers ont eu lieu afin de trouver une solution de sortie. Un troisième, proche de la retraite, a fait l'objet d'une négociation lui laissant le temps d'atteindre l'âge de départ. L'adhésion au Groupement régional d'agriculture biologique (GRAB) de Haute-Normandie des quatre exploitants restants a été prise en charge financièrement. Des baux de neuf années ont été signés. Un travail a porté sur l'accompagnement de l'acquisition de matériel de désherbage mécanique par le biais de l'élaboration d'une convention et la réalisation de démonstration afin de garantir le bon fonctionnement des outils. Une zone de maraîchage a été créée sur trente hectares. L'ensemble de cette démarche s'est déroulé sur plusieurs années. La réorganisation n'a pu débuter qu'en 2012. Les 110 hectares assurent la maîtrise foncière de la quasi-totalité du périmètre rapproché.

L'opération des Hauts-Près est constituée de deux parties. La première est celle qui vient d'être présentée, avec des résultats déjà visibles sur la ressource. La seconde consiste à mettre en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts-Près. L'idée de départ consistait à fournir un bâtiment pour les maraîchers. La possibilité d'acheter une friche industrielle d'un hectare grâce aux soutiens de l'Agence de l'eau, de la région et du département a permis de développer différentes structures. Elles incluent une antenne de l'association Bio-Normandie, l'association des maraîchers biologiques, Terre Bio Normandie, une brasserie, un traiteur, une légumerie-conserverie et la régie rivières et milieux naturels de l'agglomération. L'objectif global est aussi de servir de point d'ancrage, de générer une dynamique susceptible de bénéficier aux autres territoires et de servir d'appui à la structuration de filières.

**Jean-Michel PICHARD**, responsable du service espaces verts d'Alençon, rappelle qu'en 2005, le service avait déjà mis en place une gestion différenciée des espaces verts avec des zones sans produits phytosanitaires. Le changement politique de 2008 a entraîné la création d'un service développement durable, avec la constitution d'un agenda 21. Il a été demandé au service espaces verts de réviser la gestion différenciée. La présence d'un captage en ville interdit l'utilisation de produits phytosanitaires. Un cimetière se trouve sur ce périmètre. Il est difficile d'arrêter totalement les traitements sur 30 % de la ville et de continuer sur le reste. Paris a fait le choix en 2012 de cesser totalement leur utilisation. Sur Alençon, l'ensemble du personnel du service était d'accord pour arrêter les traitements. La difficulté a consisté à faire accepter cette décision par la population, même si les agendas 21 ont donné lieu à différents forums et groupes de travail. En 2012, notamment dans les cimetières, certains habitants ont montré leur désaccord quant à l'arrêt des produits phytosanitaires. Il a été nécessaire d'accroître les moyens humains afin de compenser et de continuer à investir dans du matériel pour la gestion des espaces publics. Un plan d'investissement a été mis en place chaque année.

Cette année, 22 terrains de sport ont encore été traités avec 3 litres de produits. La production de fleurs consomme aujourd'hui 150 g de produits phytosanitaires. Le travail a été difficile la première année, en 2012. Cette année, avec la douceur, le désherbage risque de ne pas s'arrêter. Des actions, comme des rendez-vous jardins ou des salons, sont organisées afin de favoriser l'acceptation par la population qui semble aujourd'hui favorable. Des transformations ont été apportées à la structure des cimetières afin de les rendre plus faciles à entretenir sans produits phytosanitaires.

**Jean-Paul DORON** demande si le rôle des agences de l'eau et des instances de gouvernance a été abordé dans la formation « module référent eau ». L'avenir de la pêche amateur est tributaire de la qualité de l'eau. Ce point n'a pas été souligné lors de la présentation. Les périodes d'interdiction de la pêche aux coquillages sont de plus en plus nombreuses. Jean-Paul DORON demande si cette question a été étudiée. Concernant l'arrêt de l'usage de produits phytosanitaires, il est important de souligner le rôle de certains décideurs locaux de l'opposition qui ont interféré, rendant le message et les enjeux confus pour les habitants. Il est aussi important de signaler les conséquences collatérales des traitements dans les surfaces agricoles à proximité de la ville. Alençon est encerclée par le glyphosate. Il est difficile de transmettre un message aux particuliers et à la collectivité quand tous les champs situés en périphérie sont jaunes ou orange à cause des traitements.

**Jean-Michel PICHARD** reconnaît qu'en 2012, les décideurs avaient effectivement demandé au service de reprendre le travail. Des dispositions ont été prises afin de renforcer le service et faire face efficacement à la situation. Depuis, la logique de gestion est redevenue normale. Il est vrai que des champs situés à 500 mètres de la ville sont traités avec des pesticides. Les particuliers ont néanmoins pris conscience du danger de ces produits et il n'est pas impossible d'espérer que ces pratiques cessent à la périphérie de la ville.

**Benjamin POTEL** indique que la sécurité sanitaire n'a pas véritablement été abordée. Parmi les nombreux échanges avec les pêcheurs à pied, la question sanitaire reste une préoccupation principale. La qualité des eaux et les fermetures et interdictions sont souvent évoquées. Le CPIE est en relation avec les affaires maritimes afin d'apporter des réponses. Des explications sont données concernant les fermetures selon les sites afin d'éviter que des rumeurs conspirationnistes ne se développent. La sécurité sanitaire est nettement plus prégnante dans l'activité de la mission littorale que celle des équipements.

**Florence VIVIER** reconnaît que le rôle des différents acteurs reste un élément incontournable de ce type de formation. Ce rôle est aussi celui de la chambre de commerce qui recherche pour les industriels les interlocuteurs compétents. L'Agence de l'eau est intervenue le premier jour afin de présenter les objectifs de qualité des eaux, les aides et les redevances.

**Arlette LAPLACE DOLONDE**, administratrice de l'Association pour la mise en valeur des rivières et des initiatives locales (AVRIL) et de l'Association pour la pêche à pied respectueuse de la ressource (APP2R), explique que l'APP2R s'est mise en place suite au constat que de trop nombreux pêcheurs ramassent des prises sans respecter les critères de taille. L'utilisation d'outils comme des râteaux ou des fourches est aussi préjudiciable pour l'environnement. L'association a fait interdire la pêche à la fourche pour la prairie. Elle propose aussi des initiations aux pêches douces pour les pêcheurs réguliers. Les touristes susceptibles de pêcher sans aucune connaissance des règles et du respect du milieu sont nombreux. Un poste de médiateur de l'estran a été créé en 2014 afin de rencontrer ces pêcheurs. Il s'occupe de la formation des offices du tourisme et travaille en relation avec les mairies. De nombreuses personnes ne savent même pas qu'il existe des réglementations liées à la qualité de l'eau et le découvrent lors de fermetures, sans connaître les raisons qui les motivent. Un petit musée de la pêche à pied a été créé il y a trois ans. Il a accueilli 6 000 personnes l'année dernière. Il fournit des informations sur la réglementation et la biologie des espèces, avec des films et des animations.

**Laurent PIEN** rappelle que l'acceptabilité des habitants est très importante dans la mise en place de gestions sans produits phytosanitaires. Il est préférable de parler de développement durable que d'environnement, en n'oubliant pas le volet économique. Il est important de ne pas remplacer des dommages causés aux sols par d'autres causés à l'air ambiant par exemple. Il n'est pas non plus souhaitable de faire peser sur les générations futures une

facture économique trop forte. Malheureusement, lorsque les messages ont du mal à passer auprès des habitants, des procédés disproportionnés sont susceptibles d'être mis en place avec des conséquences importantes. Il est indispensable d'accompagner les habitants afin de les aider à accepter l'idée qu'une gestion sans produits phytosanitaires implique la présence d'herbes en ville.

**Claudine JOLY** signale que le Comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) travaille avec la ville de Caen afin de mettre en place cette gestion sans phytosanitaires. Afin de faciliter l'acceptation, une action invitant les habitants à fleurir leurs pieds de murs a été initiée. Les habitants s'approprient les trottoirs pour y planter des fleurs. Cette action donne lieu à un jour festif afin de présenter les jardins réalisés.

**Raphaëlle BIROT**, coordinatrice de l'Association institution familiale Sainte-Thérèse (AIFST), fait remarquer que certains projets, comme la conserverie ou les liens entre production et collectivités, sur le site des Hauts-Prés semblent longs à se mettre en route. Elle souhaite avoir des précisions sur ces actions. L'éco-domaine du Londel souhaiterait réfléchir à la création d'un outil de transformation. La Métropole de Caen va initier un projet d'alimentation territoriale. Au sujet de la gestion des espaces verts, Raphaëlle BIROT souhaite savoir si les employés sont suffisamment formés afin de répondre aux demandes du public.

**Pierre-Julien BAVENT** souligne que la distribution n'a pas posé de problème. Elle s'est mise en place rapidement entre les maraîchers et la régie de production de repas. L'outil de légumerie-conserverie permettrait de lever certaines difficultés encore existantes. Certaines cantines ne sont capables de traiter que des légumes en partie préparés. La difficulté de la légumerie-conserverie est liée à la mobilisation de moyens financiers. L'opération est totalement sous la responsabilité du porteur de projet. La structuration de la filière n'a pas rencontré de difficultés particulières.

**Jean-Michel PICHARD** précise que la difficulté est plus liée aux agents de la propreté qu'aux jardiniers. Ils ne distinguent pas forcément les mauvaises herbes des fleurs plantées en pieds de murs. Un objectif vise à former ces agents à cette reconnaissance.

## Table ronde : comment mobiliser les élus ?

**Didier SANSON**, Maire adjoint de Courtonne-la-Meurdrac, souhaite raconter l'expérience d'une commune rurale de 600 habitants, qui a conservé son école communale avec des repas fabriqués sur place à partir d'aliments frais. Le choix de recourir à des produits de l'agriculture biologique fait suite à l'événement de la vache folle vers la fin des années 1990. Il a servi de déclencheur pour le maire. La mise en place est une décision des élus mais elle demande aussi une volonté du personnel communal, un dialogue avec les parents et les enfants et de trouver des fournisseurs. Une nouvelle cantinière a été recrutée suite au départ à la retraite de la précédente. Trouver des producteurs de légumes et de viande biologiques a été relativement facile. Le projet a démarré avec un repas par semaine, passant rapidement à deux. Les parents et les enfants ont été invités à visiter le maraîcher. Lorsqu'il a cessé son activité, il a été difficile de le remplacer car il n'était pas question de faire venir les légumes de trop loin. Une autre difficulté a consisté à intéresser les enfants à une alimentation différente. Il est nécessaire que la cantinière se montre imaginative. Afin de limiter la hausse de prix, le gaspillage a été réduit. Une partie des protéines animales ont été remplacées par des protéines végétales. Un verger communal bio a été mis en place afin de fournir des fruits.

**Gérard DIEUDONNÉ**, Président du Syndicat mixte des bassins versants des côtiers granvillais, raconte qu'en 2006-2007, la mairie s'est renseignée sur les modalités afin d'élaborer son premier PLU. A cette occasion, un employé de la DAAF a suggéré de réaliser une protection des haies sur la commune. En tant que membre du Syndicat des bassins versants des côtiers granvillais, Gérard DIEUDONNÉ s'intéressait déjà à la problématique du ruissellement. La cartographie départementale a été utilisée afin de faciliter des visites de terrain des haies et réaliser un classement dans le cadre de la loi paysage. Aucune n'a été classée en espace boisé classé interdisant tout travail de la haie. Un remembrement avait eu lieu dans les années 1980 éliminant plusieurs talus. Un classement double a été réalisé afin de repérer les haies impliquées dans les problématiques de ruissellement et celles concernées par des problématiques environnementales ou paysagères. Dans ce dernier cas, l'exploitant a eu la possibilité de demander à la commune de déplacer la haie, en accord avec la commission urbanisme. De nombreux agriculteurs ont réagi violemment. Il a été nécessaire de prendre une décision conservatoire d'interdiction d'abattage de talus tant que le plan local d'urbanisme (PLU) n'était pas accepté par la préfecture. La question de l'entretien des haies s'est posée. Une réponse a consisté à mettre en place en 2008 un réseau de chaleur, avec une chaudière à bois déchiqueté, afin de valoriser le bois des haies.

Le Syndicat des bassins versants assiste l'ensemble des communes pour élaborer les PLU afin d'aider à protéger les haies. Un travail est réalisé avec la participation de la Chambre d'agriculture. Des actions similaires sont menées sur les zones humides, qui sont maintenant inscrites dans le PLU des communes. Une réflexion est en cours sur l'éventuelle acquisition par les communes des haies afin d'en garantir l'entretien.

**Florence LE MONNIER**, Maire adjointe cycle de l'eau de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et membre du Comité de bassin, précise qu'elle est enseignante et donc sensible aux approches pédagogiques. Éluë en 2014, elle reconnaît relativement mal connaître le domaine de l'eau et le fonctionnement des instances qui s'y rattachent. Mettre en œuvre des classes d'eau pour les élus n'a donc pas été facile. Le Cotentin a créé un des plus grands établissements

public de coopération intercommunale (EPCI) de France en regroupant onze structures, 130 communes et 221 élus. Il a été estimé intéressant de mettre en place une classe d'eau, surtout dans le contexte de la GEMAPI. L'objectif était d'apprendre à se connaître et à initier une réflexion sur l'ensemble des sujets liés à l'eau.

Les classes d'eau ont eu lieu sur cinq jours en différents lieux du territoire, abordant plusieurs thématiques. Une animation philosophique a été proposée. Elle s'est avérée relativement déroutante au début, mais offre finalement l'occasion de réfléchir différemment en prenant de la hauteur. Chaque journée débute par une discussion autour d'un texte philosophique. Les objectifs ont concerné les enjeux liés à l'eau. La notion de cycle de l'eau a été questionnée. Il est difficile de séparer la GEMAPI des autres problématiques, le concept de cycle étant au cœur de l'eau. Certaines activités se déroulent en salle et d'autres sur le terrain. Un conteur est venu aussi animer les journées en travaillant sur les symboliques de l'eau. L'ensemble des thématiques sont bien sûr abordées. Les questions côtières liées au réchauffement climatique ont occupé deux journées complètes. Les élus ont aussi eu l'occasion de se rencontrer et de discuter ensemble.

**Hubert ALQUIER**, Président du Syndicat mixte du bassin de la Dives (SMBD), rappelle que le syndicat existe depuis 2013 suite aux regroupements de plusieurs syndicats. Il ne couvre pas encore l'ensemble du bassin. Les élus ont pris conscience de l'importance de l'eau et de la nécessité de la protéger et de la gérer. Ils sont demandeurs des compétences du syndicat, qui dispose d'une expertise sur son périmètre. Des bureaux d'études sont sollicités lors de tous travaux réalisés. En six ans, onze ouvrages ont été aménagés en recherchant toujours la conciliation. La plupart des situations concernent des ouvrages privés et des intérêts collectifs. Il est alors nécessaire de convaincre les propriétaires et de les aborder avec précaution afin qu'ils comprennent que l'objectif consiste à améliorer le patrimoine. Il est indispensable de considérer l'ensemble des usages. L'important est qu'ils n'empiètent pas sur le bien commun. Seul l'État est susceptible d'imposer. Son rôle est aussi de soutenir les projets qui visent un intérêt commun. Lors d'un aménagement, il est important de bien connaître la situation, d'informer l'ensemble des personnes concernées et d'envisager un travail susceptible de valoriser au mieux le patrimoine et les milieux naturels.

**Gilles DELAUNAY**, membre de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bois Bocage Energie, rappelle qu'il a été élu par le passé. Il raconte l'histoire d'un agriculteur de la Somme venu reprendre une ferme de 70 hectares et rasant l'ensemble des haies afin de débiter son exploitation. Cet événement se déroulant dans une commune non remembrée a donné lieu à plusieurs prises de position localement. Cet agriculteur était néanmoins totalement dans son droit, ses terrains étant privés.

La SCIC est une coopérative à laquelle les collectivités locales peuvent adhérer. La création a eu lieu en 2006, avec comme objectif de redonner une valeur économique à la haie. Quelques installations existaient en termes de chaufferies à bois. Une collectivité voisine avait un plan de remembrement en prévision. Refusant le tout électrique basé sur le nucléaire, elle a souhaité se diversifier en matière d'énergie. La SCIC a été créée avec ces différents acteurs. Les haies assurent la protection contre l'eau (ruissellement et érosion), la protection de la voirie et sont agréables en termes de cadre de vie. L'agriculture est en train de s'industrialiser, creusant un fossé de plus en plus net entre deux types d'agriculture. Aujourd'hui, il est nécessaire de valoriser économiquement la haie afin de la conserver. La société achète le bois déchiqueté, le stocke, en assure le suivi qualité et la distribution. L'idée consiste à disposer de bois local qui participe à l'entretien du territoire et qui bénéficie à des acteurs économiques locaux. Un projet en cours de réflexion concerne la mise en place de chaufferies bois approvisionnées par des haies protégeant les ressources en eau.

**Xavier JACQUET** souligne le travail de Didier SANSON, qui a servi de démonstration. Développer le maraîchage biologique implique de développer la consommation. Pour cette raison, Biopousses s'est tourné vers la restauration collective et les cantines scolaires. La ville de Coutances accueille 10 000 élèves offrant un terrain d'expérimentation de qualité. Des conventions ont été passées avec plusieurs cantines scolaires afin de fournir des légumes. Des sessions de formation ont aussi été organisées, ainsi qu'un site, Maraïbio, afin de présenter et permettre de contacter l'ensemble de la filière biologique. L'objectif consiste à mieux manger sans dépenser plus. Il est possible de réorganiser les repas afin de gérer les coûts. Un restaurateur qui intègre le bio dans la restauration collective propose des solutions afin de développer ce domaine. Le site de Biopousses donne des informations sur cette question.

**Luc BIGNON**, agriculteur en Pays d'Auge et ancien administrateur de l'association Bio-Normandie, se demande si le développement de cette filière bois déchiqueté ne risque pas d'entraîner l'arrachage de kilomètres de haies. Il s'interroge sur les mesures possibles afin d'empêcher les agriculteurs d'arracher les haies et sur la façon de développer un usage intelligent du bois déchiqueté.

**Gérard DIEUDONNÉ** précise que le PLU est un document réglementaire. La question se pose de la façon de le faire respecter par les maires des petites communes. Ces situations ne sont pas toujours faciles et demandent de négocier avec le monde agricole. Il est important de travailler en amont avec les agriculteurs lors de l'élaboration du PLU. Certains agriculteurs perçoivent néanmoins les haies comme des obstacles dans tous les cas de figure. Comme les haies sont susceptibles d'être considérées comme des biens collectifs, la question de l'entretien par la collectivité se pose. Elles deviendraient alors propriété de la collectivité, éliminant l'argument consistant à présenter les haies comme une charge pour les agriculteurs.

**Gilles DELAUNAY** précise que le plan d'urbanisme prévoit une sanction en cas d'arrachage. Il reste à trouver la bonne personne afin de s'en charger. Pour la SCIC Bois Bocage Énergie, les haies sont en gestion durable. Chaque propriétaire doit mettre en place un plan de gestion afin de ne prélever que la quantité de bois produite par la haie. Une haie qui pousse de 10 % en un an autorise un prélèvement de 10 %. La SCIC n'achète pas de bois issu d'arrachage de haies.

**Gérard DIEUDONNÉ** signale que la municipalité achète le bois à l'association EcoBois qui garantit la non-destruction des haies lorsqu'elles sont coupées pour être déchiquetées.

**Jean-Paul DORON** estime que la réponse de M. DIEUDONNÉ au sujet de l'accompagnement de l'État offre une perspective peu satisfaisante. Au sujet de la formation des élus, il se demande si une suite sera proposée afin que ces derniers transmettent leur sensibilité dans les territoires. Concernant la continuité écologique, privilégier l'aménagement est troublant. La loi ne va aucunement dans ce sens. La question des droits et obligations des propriétaires se pose aussi. Ces derniers oublient trop souvent leurs devoirs. A partir du moment où un ouvrage est restauré avec de l'argent public, il est légitime de s'interroger sur la contrepartie pour le bien commun. Jean-Paul DORON pose la question des évaluations et des indicateurs mis en place afin d'évaluer ces bénéfices pour la biodiversité. Il demande si une approche coûts/bénéfices est mise en œuvre ou s'il est uniquement question d'une approche patrimoniale.

**Guillaume TIXIER** précise que l'Agence de l'eau vient de publier une étude d'évaluation de sa politique en matière de restauration de la continuité écologique. Elle est bien sûr évaluée et

les approches coûts/bénéfices examinées. Un dossier est prévu dans le prochain numéro de Confluence.

**Florence LE MONNYER** signale que l'EPCI s'est créé au 1<sup>er</sup> janvier dernier. La tâche est très importante et les enjeux énormes. Le travail réalisé n'est qu'un début afin d'avancer dans les commissions thématiques. L'objectif consiste à construire ensemble au-delà de ces cinq journées.

**Hubert ALQUIER** souligne que le syndicat n'a aucun pouvoir de police. Ses interventions consistent à trouver des solutions afin d'améliorer la continuité écologique. Des études ont été menées avant et après les travaux, avec le soutien de la Fédération de pêche du Calvados. Il est important que les travaux soient réalisés par des entreprises qualifiées, capables de garantir l'enjeu patrimonial. Ce dernier est pris en compte afin de réaliser des projets qui bénéficient à la collectivité et au propriétaire.

**François RENAULT** précise que M. ALQUIER parle d'aménagement pour des projets de restauration ambitieux, le plus souvent basés sur l'effacement de l'ouvrage avec une prise en compte des usages qui s'y rattachent. Il est question d'aménagement dans ce sens. Très peu de passes à poissons ont été installées dans le secteur de la Dives.

**Hubert ALQUIER** confirme que les passes à poissons ne sont pas souvent envisagées. Des bassins aménagés sont parfois utilisés. Chaque situation est prise en compte en essayant de trouver la meilleure solution.

**Gilles DELAUNAY** souligne que, depuis 2015, les agriculteurs sont obligés de déclarer les haies sur leur déclaration dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). L'administration ne contrôle pas ces déclarations et l'existant. Le jour où un contrôle sera réalisé, l'administration risque de constater de nombreuses anomalies.

**Hubert RIHOUEY**, Maire de Le Mesnilbus, précise que la PAC interdit depuis trois ans aux agriculteurs d'abattre leurs haies, sauf pour les replanter. Des contrôles commencent à se mettre en place et les risques sont importants. Il semble difficile de s'en sortir en vendant du bois déchiqueté, dont le prix couvre uniquement le travail sans compter l'entretien. Concernant l'agriculture biologique, elle se développe très rapidement. Il est probable que la consommation ne suive pas et que cette croissance aboutisse à une situation de crise.

**Arlette LAPLACE DOLONDE** témoigne avoir participé en 2016 à une classe d'eau des élus. La difficulté est ensuite de transmettre le message au sein du conseil municipal et parmi les autres élus et employés communaux. Très peu de personnes se sont inscrites l'année suivante alors que les anciens participants avaient vraiment fait la promotion de la formation. Le problème est de donner une suite à ces formations.

**Patrick LECLERC**, Président du Syndicat d'eau de Saint Sauveur Lendelin et adhérent au Syndicat départemental de l'eau de la Manche (SDeau 50), explique que le SDeau réfléchit aux interconnexions du département. Il demande si la classe d'eau a abordé cette question et si l'avenir de l'interconnexion départementale de la Manche au niveau du SDeau a été envisagé.

**Serge DESLANDES**, conseiller départemental de la Manche, estime que les propos tenus concernant les haies bocagères vont dans le sens de la protection de l'eau. Le Conseil départemental de la Manche a pris une orientation de préservation et de valorisation des haies du bocage Manchois. La durabilité d'une filière bois dépendra de la valorisation qui sera réalisée. Les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire ont un rôle important à

jouer en développant les chaufferies bois. Certaines collectivités s'approvisionnent avec des déchets issus de l'industrie qu'ils achètent à moindre coût. Il est nécessaire de se montrer cohérent. Le rôle des collectivités est de soutenir des filières économiques. La haie bocagère est liée à l'identité de ce territoire et il est important de la conserver comme un patrimoine.

**Florence LE MONNYER** explique que l'interconnexion n'a pas donné lieu à une réflexion particulière lors des classes d'eau. Ce sujet a été discuté en commission thématique. L'interconnexion est primordiale en matière de solidarité entre les territoires, mais les modalités sont encore à discuter. Concernant le suivi des classes d'eau, les élus posent de très nombreuses questions et le grand EPCI demande de nombreuses réponses pour fonctionner. Ce mouvement rend les classes d'eau attractives, justifiant l'importante participation et le suivi par un groupe d'élus particulièrement impliqués. Il est possible d'espérer que ce groupe constitue une force pour porter ensuite des projets.

## Conclusion

**Paul CHANDELIER** souhaite rappeler deux points marquants. Le premier consiste à bannir la stigmatisation. Chacun avance en arbitrant entre de nombreux impératifs. Il n'est pas question de stigmatiser une catégorie professionnelle. Si une catégorie est à stigmatiser, elle concerne tout le monde en tant que consommateurs. Les pêcheurs, agriculteurs ou d'autres professionnels travaillent afin de répondre à la demande des consommateurs.

Un second point concerne le besoin de prendre des décisions de manière non émotionnelle. Il n'est pas souhaitable de se laisser guider par l'émotion sur de nombreux sujets mais par la rationalité et la recherche de solutions alternatives. La « bonne » solution n'existe pas. Elle est à rechercher par le dialogue et l'arbitrage entre différents enjeux. Les débats de cette journée montrent que nombreux sont ceux qui recherchent finalement le « bon sens paysan » pour gérer les haies, les rivières ou les jardins potagers. Ces réalités ont été perdues avec la société d'hyperconsommation. Ce bon sens revient, sans imposer une diminution de notre niveau de vie.

Les élus sont impliqués, même si parfois les habitants ne le perçoivent pas. Ils ont cependant trop de travail. Il est nécessaire que des acteurs compétents les aident sur ces questions complexes et souvent très techniques. Ce rôle est celui des techniciens de rivière ou des animateurs de SAGE qui assurent la concertation sur les sujets liés à l'eau. Les élus ont le devoir de les considérer et de les écouter car il est important de conserver ces personnes qui disposent d'une connaissance indispensable.

Paul CHANDELIER remercie l'équipe de l'Agence de l'eau pour l'organisation de cette journée et l'ensemble des participants pour leur présence. Chacun est invité à signer l'engagement pour l'adaptation au changement climatique. Il est possible de s'inscrire pour le groupe de travail de l'IRD2 du 15 novembre. Le prochain forum des acteurs de l'eau aura lieu en 2018.

Forum des acteurs de l'eau  
11 octobre 2017

© AESN 2017

## Liste des personnes présentes au Forum des acteurs de l'eau

Titre	Nom	Prénom	Structure
M.	ALQUIER	Hubert	Syndicat Mixte du Bassin de la Dives
M.	AUDOUARD	Franck	Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont St Michel
M.	BALAGUER	Jean-Luc	CPIE du Cotentin
M.	BARRON	Guillaume	DDTM 14
M.	BASUYAUX	Olivier	SMEL (Synergie Mer et Littoral)
M.	BAVENT	Pierre-Julien	CA Seine-Eure
M.	BEAUFILS	Philippe	EPL Le Robillard
M.	BERNET	Yves	SAS STGS
M.	BERON	Jean-Paul	Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents
M.	BIGNON	Jean-Claude	Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières Hte Rouvre
M.	BIGNON	Luc	Association Bio Normandie
M.	BINET	Régis	Bernasconi TP
Mme	BIROT	Raphaëlle	AIFST - Eco-domaine du Londel
M.	BOISNARD	Eric	CA. Lisieux Normandie
Mme	BOUVET	Alicia	Association AVRIL
M.	BOUVET	Jacky	SDeau 50
Mme	BROSSEAU	Marion	IRD2
M.	CADOR	Jean-Michel	GEOPHEN -Université de Caen
M.	CALVARIN	Vincent	HORTI PEPI
M.	CHANDELIER	Paul	Calvados Tourisme
M.	CLEREMBAUX	Thierry	Conseil Départemental 61
M.	CONSTANT	Emile	CREPAN
M.	COSSON	Sylvain	Terre de Liens
M.	COSTARD	Joseph	CRC Normandie - Mer du Nord
M.	DELAMARE	Jean-Marie	Syndicat d'Eau des Sources de Cresseveuille
M.	DELAUNAY	Gilles	SCIC Bois Bocage Energie
Mme	DEL-MONTE	Anne-Laure	CC. Cœur Côte Fleurie
Mme	DESFEUX MEZIERE	Véronique	Association AVRIL
M.	DESLANDES	Serge	Conseil Départemental 50
M.	DESMOULINS	Benoît	Fédération des Chasseurs 14
M.	DIEUDONNE	Gérard	Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais
M.	DORON	Jean-Paul	Fédération de Pêche 61
M.	DUGELAY	Robert	L'Hydroscope
M.	DUNY	Patrice	AUCAME
M.	EL MANKOUCH	Saïd	SyMEL
Mme	ESNEAULT	Stéphanie	Association Bio Normandie
M.	ETASSE	Claude	SIA Crèvecoeur St Loup de Fribois
M.	FAURIEL	Olivier	Agence Française pour la Biodiversité
M.	FERET	Jean-Pierre	Conseil Départemental 61
M.	FISCUS	Laurent	Préfecture du Calvados
M.	FOUCHER	Claude	RESEAU
Mme	FOUCHER	Hélène	CU Caen la Mer / RESEAU
M.	FRANCOISE	Daniel	RESEAU
Mme	GARAFFA	Audrey	CFA/CFPPA Vire
M.	GENOEL	Romuald	SAGE Côtiers Ouest du Cotentin
Mme	GERBER	Alicia	Assistante parlementaire du Député F. Le Vigoureux
M.	HANCHARD	Daniel	CESER de Normandie
M.	HAY	Xavier	FRSEA Normandie

M.	HENAFF	Emmanuel	Conseil Départemental 14
M.	HEURTAUX	Louis	Mairie du Val d'Arry
M.	HOUDAYER	Olivier	Flers Agglo
M.	JACQUET	Xavier	Association Biopousses
Mme	JAMET	Brigitte	UFC Que Choisir du Bocage Virois
M.	JEANNE	Serge	Syndicat d'assainissement de la Vallée de la Guigne
Mme	JOLY	Claudine	CREPAN - FNE Normandie
Mme	JOUÉ	Aurélie	Syndicat Mixte Bassin de la Sélune
M.	JOYAU	Nicolas	Mairie de Caen
Mme	KERJEAN	Anne-Sophie	Assistante parlementaire du Député F. Le Vigoureux
M.	KUGLER	Jean	DDTM 50
M.	LACOSTE	Jean-Philippe	Conservatoire du Littoral
Mme	LAPLACE DOLONDE	Arlette	Association AVRIL
Mme	LE GALL	Célia	DDTM 50
Mme	LE MONNYER	Florence	Ville de Cherbourg-en-Cotentin
M.	LE VILLAIN	Stéphane	DDTM 14
Mme	LECLERC	Héloïse	BAYEUX Intercom
M.	LECLERC	Patrick	SMAEP St Sauveur Lendelin
M.	LECLERE	Jean-Claude	RESEAU
Mme	LECOINTE	Sandrine	CU Caen la Mer / RESEAU
Mme	LEFEVRE PESTEL	Olga	DREAL Normandie
Mme	LEGENDRE	Stéphanie	Syndicat de la Vire
M.	LEGRAVEREND	Jean-Claude	Mairie de Marigny-le-Lozon
M.	LEMOIGNE	Henri	CC. Côte Ouest Centre Manche /Mairie de Créances / Sdeau 50
M.	LEPAILLEUR	Maxime	Conseil Régional Normandie
M.	LEVOYER	Patrick	L'Hydroscope
M.	MAINGUY	Jean-Michel	SAUR France
M.	MAISONNEUVE	Claude	SDeau 50
M.	MARY	Laurent	DDTM 14
M.	MAZZOLENI	Stéphane	CdC Honfleur-Beuzeville
M.	MEYZIE	Bernard	DREAL Normandie
M.	MEZOU-VERMEULEU	Yves	Syndicat d'eau de La Laize
Mme	MICHAUD	Céline	RESEAU - Direction du Cycle de l'eau
Mme	MORIN	Laurence	FREDON de Basse-Normandie
M.	NALIN	Clément	PNR Marais du Cotentin et du Bessin
M.	ONFROY	Denis	FREDON Basse-Normandie /FDGDON 50
M.	PACILLY	Jean-Pierre	SAS STGS
Mme	PAILLEY-PORET	Béatrice	RESEAU
M.	PAY	Thierry	Conseil Départemental 14
M.	PAZ	Olivier	CC. Normandie Cabourg Pays d'Auge / Cne Merville-Franceville
M.	PENNEQUIN	Didier	BRGM
Mme	PHAM VIET SI	Julie	Association Producteurs Chanvre Basse-Normandie
M.	PICHARD	Jean-Michel	Ville d'Alençon
M.	PIEN	Laurent	SAGE de la Vire
M.	POTEL	Benjamin	CPIE Vallée de l'Orne
M.	POTIER	Maxime	Normandie Grands Migrateurs
Mme	PRUNEAUD	Emmanuelle	GRAINE Normandie
M.	QUESNEL	François	DRAAF de Normandie
Mme	QUILLET	Sandrine	Association Le Dit de l'eau
Mme	RAK	Amélie	Syndicat Mixte de l'Orne et ses affluents
Mme	RAOUS	Sophie	IRD2
M.	REBUFAT	François	Société Avec des Mots

Mme	REGAÏA	Malika	Confédération Syndicale des Familles - Union locale de Caen
M.	REGNAULT	Alain	FRCIVAM Basse-Normandie
M.	RENAUD	Johann	SDeau 50
M.	RIHOUEY	Hubert	Mairie de Le Mesnilbus
Mme	ROCCI	Anaïs	6t bureau de recherche
Mme	ROCHE	Mélanie	Syndicat d'Eau des Sources de Cresseveuille
M.	ROMAIN	Joël	CC. Val ès Dunes
M.	RUYTER	Guy	CREPAN
M.	SANSON	Didier	Mairie de Courtonne-la-Meurdrac
Mme	SELLIER	Florence	FRSEA Normandie
M.	TIXIER	Guillaume	Journaliste - Animateur
M.	TRAVERT	Laurent	Inter-SAGE Baie du Mont Saint-Michel
M.	VALLET	Charles	DREAL Normandie
Mme	VERSAVEL	Léa	CA. Lisieux Normandie
M.	VILAIN	Pierre	C.L.C.V. du Calvados
Mme	VIVIER	Florence	CCI Normandie
M.	VOGT	Pierre	Conseil Régional Normandie
Mme	WAVELET	Pascale	Association AVRIL
M.	WEIL	Stéphane	CATER de Normandie
	<b>AGENCE DE L'EAU</b>		
M.	ALBALADEJO	Hervé	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	ANNE	Xavier	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	AUBERTIN	Nathalie	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	AUBERTIN	Michaël	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	BODREN	Fabrice	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	BOISSET	Guillaume	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	BONNET	Isabelle	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	CHAUVEL	Frédéric	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	DENIS	Christine	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	GUIBERT	Florent	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	LE GRAND	Isabelle	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	LETOURNEUR	Céline	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	MADEC	Audrey	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	MONSIMIER	Philippe	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	RENAULT	François	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	ROLAND	François	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	ROLIN	Catherine	AESN / Direction des Bocages Normands
Mme	TUAL	Pascale	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	VICTOR	Sylvain	AESN / Direction des Bocages Normands
M.	VIGNOLES	Clément	AESN / Direction des Bocages Normands